Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260427-D2026046-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Clotilde LAVISSE, Maire d'Arzano.

Etaient présents : LAVISSE Clotilde, AUFFRED Clément, LE ROCH Marie-Françoise, SYLVESTRE Jean-Yves, CORNIERE Aurélie, LE POGAM Pierre, FEREZ Crystel, CLERO Ewen, GRAGNIC Marie-Annick, MOELO Mickael, FLECHER Quentin, DE PENFENTENYO Aude

Excusés : DANIEL Louise ayant donné procuration à Aurélie CORNIERE
DANIEL Stéphane ayant donné procuration à AUFFRED Clément
NOUAILLE DEGORCE Stéphanie ayant donné procuration à LAVISSE Clotilde

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	12	15

Secrétaire de séance : Aurélie CORNIERE

Date de convocation : 23/04/2026 **Date d'affichage** : 28/04/2026

Objet de la délibération : souscription d'un contrat d'emprunt court terme de 200 000 € avec le Crédit Agricole

Lors de la réunion du bureau municipal du 23/04/2026, il a été validé de souscrire un emprunt d'un montant de 200 000 € sur 1 an suite à un versement anticipé et inattendu du règlement trimestriel de plusieurs emprunts.

Des sollicitations ont été faites auprès de différents établissements bancaires (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'épargne ...).

Il est proposé de retenir la proposition du Crédit Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant total : 200 000 euros
- Durée : 1 an
- Amortissement du capital (et intérêts) à dernière échéance (sauf remboursement anticipés)
- Périodicité des échéances : paiement des intérêts trimestriels sur 9 mois
- Taux d'intérêt : Variable Euribor 3 mois moyenné (2.1070 %) + 0.79 % soit un taux de départ de 2.897%
- Remboursement anticipé : possible, selon les Conditions Générales en vigueur
- Frais de dossier : 200 €

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec le Crédit Agricole.

Vote : 15

MAIRIE D'ARZANO 29300 (Finistère)

Pour extrait certifié conforme
Clotilde LAVISSE
Maire d'Arzano